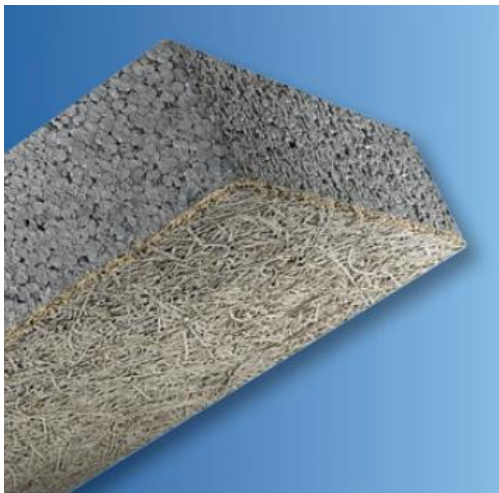


**KNAUF**

Fiche Composant

Fibra ULTRA FM

Le produit : présentation

Panneaux composites constitués d'une âme en PSE gris Knauf XTherm ULTRA 32 SE et d'un parement de 5 mm (face apparente) en laine de bois minéralisé au ciment gris. Les panneaux sont conformes à la norme NF EN 13168+A1 :2015.

Le produit : pour quoi faire ?

Isolation thermique et finition, avec fixation mécanique pour des applications en planchers sous dalles telles que :

- dalle en béton armé d'épaisseur 120 mm minimum,
- prédalle d'épaisseur 50 mm + dalle de compression de 110 mm minimum,
- plancher à poutrelles précontraintes 110 x 140 mm, entrevous creux de béton h= 110 mm + dalle de compression de 40 mm minimum
- dalle béton alvéolée et dalle de compression de 140 mm minimum

Mise en œuvre en bâtiment d'habitation, en sous face de dalle haute de locaux tels que :

- vide sanitaire ;
- parcs de stationnement ($S < 100\text{m}^2$).

Mise en œuvre en ERP, en sous face de dalle haute de locaux tels que :

- vide sanitaire non accessible.

Les panneaux ne participent ni à la stabilité ni au contreventement des ouvrages.

Caractéristiques :

Dénomination	Fibra ULTRA FM 35	Fibra ULTRA FM 50	Fibra ULTRA FM 60	Fibra ULTRA FM 80	Fibra ULTRA FM 100	Fibra ULTRA FM 115	Fibra ULTRA FM 125	Fibra ULTRA FM 135
Epaisseur* [mm]	35	50	60	80	100	115	125	135
Longueur hors tout [mm]	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000
Largeur hors tout [mm]	600	600	600	600	600	600	600	600
Type de bords	droits	droits	Droits	droits	droits	droits	droits	droits
Finition	Ciment gris	Ciment gris	Ciment gris	Ciment gris	Ciment gris	Ciment gris	Ciment gris	Ciment gris
Code article	331668	331669	562644	331670	331671	331672	2825990	331673
Conditionnement [panneaux/palette]	66	48	40	30	24	20	18	18
Résistance thermique [m².K/W]	1.00	1.45	1.75	2.40	3.00	3.50	3.80	4.10
Réaction au feu NF EN 13501	Euroclasse E	Euroclasse E	Euroclasse E	Euroclasse E	Euroclasse E	Euroclasse E	Euroclasse E	Euroclasse E
Réaction au feu Arrêté du 21 novembre 2002	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
Type de pose	FM	FM	FM	FM	FM	FM	FM	FM

Dénomination	Fibra ULTRA FM 150	Fibra ULTRA FM 160	Fibra ULTRA FM 180	Fibra ULTRA FM 200	Fibra ULTRA FM 215	Fibra ULTRA FM 250	Fibra ULTRA FM 300
Epaisseur* [mm]	150	160	180	200	215	250	300
Longueur hors tout [mm]	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000
Largeur hors tout [mm]	600	600	600	600	600	600	600
Type de bords	droits	droits	droits	droits	droits	droits	droits
Finition	Ciment gris	Ciment gris	Ciment gris	Ciment gris	Ciment gris	Ciment gris	Ciment gris
Code article	331674	492590	2827106	331675	2850278	2825996	331676
Conditionnement [panneaux/palette]	16	14	12	12	10	8	8
Résistance thermique [m².K/W]	4.55	4.90	5.50	6.15	6.60	7.70	9.25
Réaction au feu NF EN 13501	Euroclasse E	Euroclasse E	Euroclasse E	Euroclasse E	Euroclasse E	Euroclasse E	Euroclasse E
Réaction au feu Arrêté du 21 novembre 2002	M1	M1	M1	M1	M1	M1	M1
Type de pose	FM	FM	FM	FM	FM	FM	FM

(*) : autres épaisseurs sur demande

Documents de référence :

- Norme : NF EN 13168+A1 :2015
- Certificat ACERMI : n° 03/007/312
- Réaction au feu : rapport de classement Européen n°RA12-0091
attestation de maintien de la performance initiale n°RA17-0105
- DoP : n°4091_FIBRA-Ultra-FM_2018-03-05
- FDES : FDES Fibra ULTRA FM 150mm Version A
FDES Fibra ULTRA FM 200mm Version A
- FDS FDS KNAUF Fibra ULTRA et Fibrastyrène 150803
- Mise en oeuvre conformément à la fiche système KNAUF

Fibra ULTRA FM

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels